|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |
|  |  | Genève, le 1er avril 2020 |
| **Réf.:** | **Circulaire TSB 241**SG 11/DA | - Aux administrations des États Membres de l'Union**Copie**:- Aux Membres du Secteur UIT-T;- Aux Associés de l'UIT-T participant aux travaux de la Commission d'études 11;- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT;- Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 11 de l'UIT-T;- À la Directrice du Bureau de développement des télécommunications;- Au Directeur du Bureau desradiocommunications |
| **Tél.:** | +41 22 730 5780 |
| **Fax:****E-mail:** | +41 22 730 5853tsbsg11@itu.int |
|  |
| **Objet:** | **Consultation des États Membres au sujet du texte déterminé du projet de nouvelle Recommandation UIT-T Q.3643, qu'il est proposé d'approuver à la réunion de la Commission d'études 11 de l'UIT-T (Genève, 22-31 juillet 2020)** |

Madame, Monsieur,

1 La Commission d'études 11 de l'UIT-T (Exigences de signalisation, protocoles, spécifications de test et lutte contre la contrefaçon des produits) a l'intention d'appliquer la procédure d'approbation traditionnelle énoncée à la section 9 de la Résolution 1 (Rév. Hammamet, 2016) de l'AMNT pour l'approbation du projet de **nouvelle** Recommandation UIT-T Q.3643 mentionné ci‑dessus, à sa prochaine réunion, qui se tiendra à Genève du 22 au 31 juillet 2020. L'ordre du jour ainsi que tous les renseignements pertinents concernant la réunion de la Commission d'études 11 de l'UIT-T seront disponibles dans la Lettre collective 10/11.

2 Vous trouverez dans l'**Annexe 1** le titre, le résumé et la localisation du projet de Recommandation UIT-T qu'il est proposé d'approuver.

3 La présente Circulaire a pour objet d'engager le processus de consultation formelle des États Membres de l'UIT, qui devront indiquer si ce texte peut être examiné en vue de son approbation à la prochaine réunion, conformément au paragraphe 9.4 de la Résolution 1. Les États Membres sont priés de remplir le formulaire de l'**Annexe 2** et de le renvoyer d'ici au **10 juillet 2020** à 23 h 59 (UTC).

4 Si au moins 70% des réponses des États Membres sont en faveur de l'examen, aux fins d'approbation, de ce texte, une séance plénière sera consacrée à l'application de la procédure d'approbation. Les États Membres qui n'autorisent pas la Commission d'études à procéder ainsi doivent informer le Directeur du TSB des motifs de cette décision et lui faire part des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Chaesub Lee
Directeur du Bureau de la normalisation
des télécommunications

**Annexes: 2**

Annexe 1

Résumé et localisation du projet de texte déterminé

# 1 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Q.3643 (ex Q.DEN\_IMS) [[SG11‑R30](https://www.itu.int/md/T17-SG11-R-0030/en)]

Architecture de signalisation des réseaux ENUM d'infrastructure répartis pour le sous‑système IMS

Résumé

Cette Recommandation définit le cadre et l'architecture de signalisation des réseaux ENUM répartis pour l'interconnexion avec le sous-système IMS. Sur la base de l'architecture de signalisation du modèle ENUM réparti, elle définit les procédures de signalisation pour la gestion de profil ENUM et la résolution ENUM. Elle aborde également les exigences de signalisation et les protocoles à appliquer aux interfaces des réseaux ENUM répartis.

Le projet de texte déterminé de cette Recommandation contient des références normatives qui nécessitent un document de justification UIT-T A.5, qui est reproduit dans le Document [[SG11‑TD1191](https://www.itu.int/md/T17-SG11-200304-TD-GEN-1191/en)].

**NOTE DU TSB** – À la date de la présente Circulaire, le TSB n'a reçu aucune déclaration concernant les droits de propriété intellectuelle relative à ce projet de document. Pour obtenir des renseignements actualisés, les membres sont invités à consulter la base de données relative aux droits de propriété intellectuelle à l'adresse [www.itu.int/ipr/](http://www.itu.int/ipr/).

Annexe 2

Objet: Réponse des États Membres à la Circulaire TSB 241: Consultation au sujet
du texte déterminé du projet de nouvelle Recommandation UIT-T Q.3643

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunicationsUnion internationaledes télécommunicationsPlace des NationsCH 1211 Genève 20, Suisse | **De**: | [Nom][Rôle/titre officiel][Adresse] |
| **Télécopie**:**Courriel**: | +41 22 730 5853tsbdir@itu.int  | **Télécopie:Courriel**: |  |
|  |  | **Date**: | [Lieu,] [Date] |

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation des États Membres au sujet du projet de document déterminé dont il est question dans la Circulaire TSB 241 je vous indique par la présente l'opinion de mon Administration, qui figure dans le tableau ci-après.

|  | **Cochez l'une des deux cases** |
| --- | --- |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Q.3643** | [ ]  **autorise** la Commission d'études 11 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont jointsà la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 11 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Nom]
[Rôle/titre officiel]
Administration de [État Membre]

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_